



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 77

PREMIÈRE SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. LAGASSÉ tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 217 — *Loi sur la Semaine de sensibilisation à la santé mentale des hommes (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Men's Mental Health Awareness Week Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*.

Le débat se poursuit.

M. MOROZ intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader adjoint de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député portant sur l'exemption de la taxe sur les transferts fonciers à l'achat d'une première propriété sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

M. JOHNSON propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 214 — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba (ententes de facturation nette)/The Manitoba Hydro Amendment Act (Net-Metering Agreements)*.

Il s'élève un débat.

M. JOHNSON intervient.

MM. DEVGAN, NESBITT et NARTH posent des questions au député.

Le débat se poursuit.

M. le *ministre* SIMARD ainsi que MM. NESBITT et DEVGAN interviennent. M. MOYES exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M^{me} BYRAM présente la proposition suivante :

Proposition n° 24 : Ajout d'un appareil d'IRM à l'Hôpital général du district de Portage

Attendu :

que l'imagerie par résonance magnétique est une technique d'imagerie médicale non invasive qui utilise un champ magnétique et des ondes radioélectriques générées par ordinateur pour créer des images détaillées des structures internes du corps humain;

qu'utiliser cette technique pour la détection et le diagnostic précoces des cancers, d'autres maladies et de blessures permet non seulement de sauver des vies mais aussi de réduire la pression sur le système de santé;

qu'aujourd'hui, plus de 24 000 Manitobains sont en attente d'un examen IRM;

qu'on construit actuellement un établissement de santé régional à la pointe de la technologie dans la ville de Portage-la-Prairie et que le budget de construction s'élève à 450 millions de dollars;

que la fondation de l'Hôpital général du district de Portage a promis la somme généreuse de 5 millions de dollars pour financer l'installation d'un appareil d'IRM dans le nouvel hôpital;

que la présence d'un tel appareil dans le nouvel hôpital de Portage-la-Prairie permettrait de réduire d'environ 8 000 le nombre de personnes en attente d'un examen;

que les médecins et professionnels de la santé locaux sont en faveur de cet ajout et qu'ils ont exhorté le gouvernement à agir en ce sens en décrivant le manque d'appareil d'IRM comme étant une omission flagrante qui nuira aux patients;

que des milliers de résidents de Portage-la-Prairie ont signé une pétition exhortant le gouvernement à revenir sur sa décision et à ajouter un appareil d'IRM dans le nouvel hôpital;

qu'avoir un accès à l'imagerie diagnostique plus proche de chez eux bénéficierait aux résidents de nombreuses communautés et Premières Nations environnantes et réduirait les frais de transport de patients de même que le fardeau qui pèse sur les services ambulatoires et les services de transport en civière;

qu'Oak Bluff et Headingley, deux des communautés qui connaissent la croissance la plus rapide au Manitoba, bénéficieraient également de la présence d'un appareil d'IRM à Portage-la-Prairie;

que les temps d'attente pour les examens IRM au Manitoba ont augmenté de plus de 16 % au cours de la dernière année et que dans certains hôpitaux à Winnipeg ils dépassent les 46 semaines;

que le député de Portage-la-Prairie a invité la personne ministre de la Santé, des Aînés et des Soins de longue durée à participer à une assemblée publique sur l'imagerie par résonance magnétique afin qu'elle puisse entendre directement ce que les membres de la communauté locale ont à dire à ce sujet et que l'invitation est restée sans réponse,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à écouter les plus de trente-cinq médecins locaux et les milliers de résidents qui ont demandé l'ajout d'un appareil d'IRM dans le nouvel hôpital de Portage-la-Prairie afin de réduire les temps d'attente pour les procédures d'imagerie diagnostique et de fournir des soins de santé plus proche du domicile des patients.

Il s'élève un débat.

M^{me} BYRAM intervient.

M^{mes} CROSS et COOK ainsi que M. BEREZA posent des questions à la députée.

Le débat se poursuit.

M^{me} COMPTON ainsi que MM. BEREZA et PANKRATZ interviennent. M. le *ministre* KOSTYSHYN exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} la *ministre* FONTAINE dépose une version révisée de l'ordre dans lequel le Comité des subsides doit examiner les budgets le 17 octobre 2024.

(Document parlementaire n° 186)

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, Ministre ASAGWARA, M^{me} COOK, M^{me} la *ministre* SCHMIDT ainsi que MM. KHAN et PANKRATZ font des déclarations de député.

L'Assemblée se forme en Comité des subsides.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux au lundi 28 octobre 2024, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey